
Pour tous les Niçois ! Faites immatriculer votre vélo pour lutter contre le vol !
Le marquage BICYCODE des vélos est gratuit pour tous,
jeudi 30 mai de 12h à 14h et de 17h à 19h, devant le Palais Nice-Acropolis,

Le Bicycode est un système de marquage de vélos par gravage, de numéros uniques et standardisés au niveau national, couplés à une base de données nationale accessible en ligne (www.bicycode.org), qui permet la restitution des vélos à leurs propriétaires en cas de vol et de lutter contre le vol, le recel et la revente illicite.

Comme pour le système d'immatriculation des véhicules à moteur (carte grise), le marquage donne lieu à l'obtention d'un **Passeport vélo** pour le cycliste. Le système ne peut évidemment fonctionner que si la victime d'un vol porte plainte auprès des services concernés : Polices municipale ou nationale, Gendarmerie, afin qu'elles puissent utiliser le système.

Le prix d'un marquage est entre 6 et 8 euros. Il sera gratuit à Nice pour tous !

Pour faire marquer son vélo

1/ se présenter au stand Bicycode, jeudi 30 mai de 12h à 14h et de 17h à 19h devant le Palais Nice-Acropolis, avec son vélo et un justificatif de propriété (facture d'achat du vélo ou certificat de garantie, ou d'une pièce d'identité).

2/ Le numéro Bicycode est gravé sur le vélo. Le marquage dure une dizaine de minutes et se fait par micro-percussion sur le cadre du vélo. L'endroit marqué est ensuite recouvert d'un autocollant anticorrosion avec les coordonnées du site internet et du serveur vocal indiquant si un vélo est volé ou non.

3/ Un Passeport vélo, avec le numéro Bicycode et son mot de passe associé, est remis. A conserver ! Il permet d'enregistrer son vélo sur le site Bicycode et de justifier de sa propriété en cas de litige ou pour faire une déclaration de vol.

4/ En cas de vol, déposer plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie dans les plus brefs délais. Si le vélo est assuré, prévenir aussi son assureur. Si quelqu'un retrouve un vélo volé, il peut aussi consulter la base de données et connaître les coordonnées du commissariat qui a enregistré la plainte.

5/ En cas de vente ou de don d'un vélo : transmettre le Passeport vélo au nouveau propriétaire.

Quelques chiffres

- En France, plus de 400 000 vols de vélos sont recensés par an, soit 1/6e des ventes. Plus de 150 000 vélos retrouvés abandonnés ne peuvent être restitués, faute d'identification, et seulement 2 à 3 % des victimes de vol récupèrent leur vélo.
- Selon la FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette) qui a mis en place ce service en 2004, le marquage antivols à grande échelle a permis, dans d'autres pays européens, de réduire les vols. Au Danemark et dans plusieurs régions allemandes, grâce au marquage, les chances de récupérer son vélo après un vol peuvent dépasser 40%.
- Le marquage se développe en Belgique, Grande-Bretagne, Finlande, aux Pays-Bas, Etats-Unis...

Information sur www.bicycode.org